



Commune de
Saint-Symphorien-de-Lay

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Conseil Municipal n°16
DATE ET HEURE : lundi 11 octobre 2021 à 20h30
LIEU : Mairie
PARTICIPANTS : <u>Conseil Municipal</u> : D.GEAY / P.COLOMBAT / O.BRAGARD / A.DADOLLE / S.PIZAY / F.MARTEIL / JP.THIMONIER / S.CRETIN / F.ALLERA / JM.GIRARDET / D.PATUREL (excusé, pouvoir F.ALLERA) / ML.COUDOUR / C.JAGNEAUX (excusée, pouvoir F.MARTEIL) / F.CHAMBOST / A.METAYER / G.ALEX / E.VIGNON (excusée, pouvoir A.METAYER) / L.FOX (excusée, pouvoir A.DADOLLE) / R.JACQUET / S.PARDON <u>Autre(s)</u> : E.MATTONI (présentation RIFSEEP)
DIFFUSION : Conseil Municipal / secrétariat Mairie
ORDRE DU JOUR : Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal n°15 Délibérations : <ul style="list-style-type: none">- DM n°4 du Budget Général,- DM n°1 de la ZA Lafayette,- Participation financière à la borne incendie de la Mazelière,- Mise en place du RIFSEEP au 01/11/2021,- Fixation du loyer du bail commercial Rue de l'ancienne Poste,- Projet de bail emphytéotique sur la Salle d'œuvres,- Programme voirie 2022 : demande de subvention au Département,- Adhésion à l'Agence d'Urbanisme EPURES,- Garantie de prêt à Loire Habitat pour la Gendarmerie,- Régularisation Chemin de Jourcy,- Avenant à la délibération relative aux délégations consenties à Mme le Maire. Questions / sujets divers En bleu, les actions retenues
PROCHAIN CONSEIL : mardi 16 novembre 2021 20h30 salle du Conseil - Mairie

APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu est approuvé en séance.

Les actions du CR ont été inscrites au plan d'action communal suivi par le Maire et les Adjointes.

JP.THIMONIER fait remarquer qu'au titre du projet « école dehors », la cabane des jardins partagés n'a toujours pas été sécurisée.

DELIBERATIONS

DM n°4 du Budget Général

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

DM n°1 de la ZA Lafayette

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Participation financière à la borne incendie de la Mazelière

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Mise en place du RIFSEEP au 01/11/2021

E.MATTONI présente ce projet et précise que :

- Le RIFSEEP est la nouvelle appellation du régime indemnitaire pour les agents communaux,
- Celui-ci permet d'homogénéiser et d'assurer une équité entre les agents, certains le percevant, d'autres non.
- Le montant des indemnités maximales est fixé et progressif suivant la classe de poste,
- Cette indemnité se divise en 2 parties :
 - une indemnité fixe (IFSE) versée chaque mois avec la paie,
 - une indemnité variable (CIA) soumise à objectifs, objectifs fixés lors des entretiens annuels des agents. Il est décidé de verser « cette prime » au mois de décembre.

NOTA : il convient de fixer des objectifs quantifiables / mesurables pour éviter toute négociation longue et fastidieuse sur la tenue ou non des objectifs, et in fine le versement de cette prime.

- Seules les absences pour maladie ou grève peuvent influencer sur le montant des indemnités.
- Pour les agents qui percevaient déjà des indemnités, il y aura peu d'impact sur la paie hormis l'indemnité annuelle CIA qui est nouvelle.

18 « POUR », 1 « ABSTENTION » (A.DADOLLE cf. son épouse), la délibération est approuvée en séance.

Fixation du loyer du bail commercial Rue de l'ancienne Poste

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Les premiers retours de la population sont très positifs.

Projet de bail emphytéotique sur la Salle d'œuvres

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Concernant le devenir de cette salle, une rencontre est programmée demain avec l'HACIENDA (studio de musique) pour avancer sur le projet de création de leur studio dans cette salle.

Programme voirie 2022 : demande de subvention au Département

Il est convenu de ne pas retenir la route de la Fontaine au programme 2022.

Cette route desservant très majoritairement le lotissement de la Verpillière de la Commune de Lay, il convient d'avancer avec Lay sur ce projet et son financement. Vu la largeur de la voirie, l'idée de création d'une piste cyclable est évoquée.

Pour décider des chemins/routes à réaliser l'année prochaine, une commission est programmée vendredi 15/10 à 14h30.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Adhésion à l'Agence d'Urbanisme EPURES

Lors du dernier Conseil Municipal, Jean-Paul CAPITAN était venu présenter l'intérêt de continuer à adhérer à EPURES. 2 représentants de la Commune doivent être nommés pour participer au Conseil d'administration, il est proposé D.GEAY en titulaire, et F.MARTEIL en suppléant.

18 « POUR », 1 « CONTRE », la délibération est approuvée en séance.

Garantie de prêt à Loire Habitat pour la Gendarmerie

Pour avancer sur le dossier, le ministère de l'intérieur demande à la Mairie de se rendre caution du futur prêt contracté pour ce projet (sans connaître les conditions de prêt !). Si la Gendarmerie Nationale venait à se désengager/quitter notre Commune avant la fin du prêt, il reviendrait à la Commune d'honorer la fin du prêt.

Même si cette demande paraît peu justifiable mais pour ne pas bloquer l'avancement de ce projet, il est proposé d'accepter cette demande de garantie.

18 « POUR », 1 « ABSTENTION », la délibération est approuvée en séance.

Régularisation Chemin de Jourcy

P.COLOMBAT quitte la séance car est concerné personnellement par cette délibération.

17 « POUR », 1 « ABSTENTION », la délibération est approuvée en séance.

Avenant à la délibération relative aux délégations consenties à Mme le Maire

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

QUESTIONS DIVERSES

COPLER

D.GEAY informe avoir envoyé le flash actions de la COPLER qui retrace les actions/décisions prises au bureau.

Projet « plantation des haies »

Une réunion a eu lieu à la COPLER sur ce projet. La subvention porte uniquement sur l'achat des plans. Il faut maintenant définir les zones de plantation, en s'assurant que l'entretien sera le plus aisé possible.

IMOPE

D.GEAY informe le Conseil que la COPLER va acquérir un nouveau logiciel « intelligent » permettant d'identifier les maisons/habitations qui ont besoin de rénovation énergétique.

Sur la base des résultats de ce logiciel, la COPLER informera les propriétaires concernés pour les conseiller dans les aides possibles à la rénovation énergétique.

Il faut que la COPLER s'assure d'avoir les moyens (surtout humains) pour assumer cette nouvelle mission.

Fresque

Des essais d'éclairage de la fresque sont organisés par CEGELEC le jeudi 28 octobre à 20h.

Recensement

Comme tous les 5 ans, la Commune doit recenser sa population. 3 agents recenseurs doivent être recrutés pour assurer cette mission en début d'année. Il est demandé à chaque membre du Conseil de ne pas hésiter à proposer des candidats potentiels.

Chalets la Roche

2 chalets ont été rénovés pour environ 21-22 000 € TTC.

Depuis la reprise des chalets par la Mairie cette année, 5 550 € de chiffre d'affaires ont été réalisés.

Hors ménage et vétusté, les dépenses s'élèvent à environ 1 500 €.

Après un « long » débat, il est convenu de :

- continuer à louer 2 des gîtes à des professionnels (type AirBnB...) sur les mois de basse saison (à définir : Toussaint à Pâques ?)
- Pour faire connaître les gîtes et les utiliser à leur destination principale de tourisme, réserver la location des gîtes sur les « beaux » mois pour du loisir.

Projet d'application des 1607 heures

La base légale de temps de travail à 1607 heures annuelles doit être mise en application/officialisée au niveau des agents communaux à partir de janvier 2022.

Les outils déjà en place (feuille de suivi des heures, etc..) doivent permettre de suivre la bonne réalisation de 1607 heures annuelles par chaque agent.

Traversée RN7

Une réunion a eu lieu dernièrement avec tous les acteurs pour échanger sur le projet de réaménagement de la traversée RN7 du Bourg. Plusieurs idées ont été émises : révision de la largeur N7, création de pistes cyclables, création de passage PMR, création de giratoires aux 2 entrées principales du village...

Conseil Municipal des Enfants

Les écoles et de nombreux enfants sont très motivés en vue des prochaines élections de ce CME prévues le 22 octobre matin, avec dépouillement l'après-midi le même jour.

Il est proposé d'officialiser la mise en place du CME via une manifestation à organiser avec le Conseil Municipal et les parents des enfants. Cette manifestation pourrait être officialisée le jour de la Sainte Catherine, en plantant notamment un arbre par nouvel enfant élu.

TELETHON

Un appel aux bénévoles est lancé par le Président O.PARDON pour organiser le TELETHON début décembre.

Base d'aviron

Un projet d'extension de la base d'aviron est en cours de réflexion et P.COLOMBAT regrette qu'aucun élu de la Commune ne prenne part au projet COPLER.

Projet d'agrandissement restaurant scolaire et bibliothèque

Une réunion avec l'architecte a eu lieu ce jour, notamment pour fixer les grands axes du projet.